



PORTNET News
L'actu du commerce extérieur

Editorial

Le 31 mars 2022 est à marquer d'une pierre blanche. Cette date marquera désormais le lancement de la plateforme digitale AFRICA E-TRADE HUB «AFTRA», à l'initiative de l'Alliance Africaine pour le commerce électronique (AACE), à Mombasa au Kenya.

C'est avec beaucoup de fierté que PORTNET S.A., membre fondateur de l'AACE, a contribué aux différentes phases de ce projet, dans ses deux composantes : d'une part, le portail du commerce extérieur panafricain, Africa Trade Portal et, d'autre part, la plateforme d'échange de documents électroniques commerciaux entre pays africains, Africain Trade Document Exchange Hub).

Nous vous invitons à découvrir plus en détails cette plateforme qui s'inscrit dans la lignée des recommandations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de Libre Échange Continentale (voir Focus).

Souvent cité en exemple, le Guichet Unique PortNet continue d'innover au service des acteurs de la chaîne logistique portuaire et aéroportuaire. Notre newsletter vous propose un tour d'horizon des solutions nouvellement déployées (voir Faits marquants).

Vous y découvrirez également l'intérêt porté par PORTNET S.A. aux interfaces de programmation (API) qui jouent désormais un rôle important dans l'accélération de la transformation digitale de l'écosystème du commerce international.

Bonne lecture
Youssef AHOUI

Actualités

“ **Webinar. PORTNET S.A. s'associe à l'ASMEX et expose ses nouveaux services à l'export** ”



Un atelier de présentation des nouveaux services digitaux à l'export offerts via le Guichet Unique PortNet a été organisé le jeudi 31 mars 2022, à l'initiative de PORTNET S.A., en étroite collaboration avec l'Association marocaine des exportateurs (Asmex). La rencontre, qui s'est tenue sous forme de webinar, a été l'occasion de recueillir les attentes et besoins actuels des opérateurs avec l'idée de leur proposer par la suite des solutions innovantes qui leur permettent de gagner en compétitivité.

En effet, l'année 2022 s'annonce riche en projets à grande valeur ajoutée pour l'écosystème logistique et du commerce extérieur. Des projets dont l'objectif principal est de faciliter et de fluidifier les démarches des opérateurs économiques à l'international tout en leur apportant l'accompagnement nécessaire pour la bonne exécution de leurs opérations.

“Participation de PORTNET S.A. à la Rencontre annuelle de la femme ingénieur”

Le samedi 26 Mars 2022, PORTNET S.A. a pris part à un webinar organisé par le Club des Femmes Ingénieurs de l'École Mohammadia (CFIE), sous le thème : «Les Femmes ingénieurs au gouvernail de la Supply Chain» et ce, dans le cadre de la troisième édition de la Rencontre annuelle de la femme ingénieur.

Les participants ont salué le rôle pionnier joué par les femmes ingénieurs dans la modernisation

et la résilience de la chaîne logistique du commerce extérieur au Maroc, surtout dans le contexte actuel marqué par une succession de crises et de fortes incertitudes.

Adossé à l'Association des Ingénieurs de l'Ecole Mohammadia (AIEM), le CFIE représente une communauté de 2.400 femmes ingénieurs et se veut être un catalyseur de toutes les énergies des femmes ingénieurs à l'échelle nationale.

3ÈME ÉDITION DE LA RENCONTRE ANNUELLE DE LA FEMME INGÉNIEUR

**LES FEMMES INGÉNIEURS
AU GOUVERNAIL DE LA SUPPLY CHAIN**

Hôte

Modératrice

Intervenants

Samia EL Hanchi
Présidente club des femmes ingénieurs de l'EMM

Khadija Berrada
Manager Associée au cabinet Cost House MEA

Saadia Damiri
Directrice Supply chain & Achats En Agroalimentaire

Maha Rais
Directrice Achats & Supply Chain SOTHERMA

Youssef Ahouzi
Directeur Général PORTNET S.A.

Sanae Alaoui Abdellaoui
Senior expert in Procurement & Supply Chain Strategich Consulting

Samira NAIM
Experte en Transport et Logistique - MCB

Le 26 Mars 2022 à 10h30

“PORTNET S.A. prend part au Forum GENI-Entreprises”

Comme chaque année, les équipes de PORTNET S.A. se sont pleinement mobilisées lors de la 18ème édition du Forum GENI-Entreprises, qui s'est tenue les 23 et 24 mars 2022 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS).

Organisé conjointement par l'ENSIAS, l'Université Mohammed V de Rabat et l'Institut National de Statistique et d'Economie appliquée (INSEA), l'évènement a été placé cette année sous le thème «L'ingénieur marocain au cœur du nouveau modèle de développement à l'ère de

la digitalisation, de l'innovation et l'accélération industrielle».

Le Forum GENI-Entreprises se veut une plateforme d'échange et de rapprochement entre le monde étudiant et les entreprises en quête de profils adaptés. L'édition 2022 a connu la participation d'une quarantaine de partenaires de confiance œuvrant dans l'écosystème digital et industriel du Maroc. L'équipe PORTNET S.A. a saisi l'occasion pour mettre en avant les opportunités de carrière qui se présentent aux jeunes et futurs lauréats des écoles d'ingénieurs.



“Participation de PORTNET S.A. à la 4^e édition des «Industry Meeting Days Morocco»”

Le modèle innovant du Guichet Unique PortNet a été mis en avant lors de la quatrième édition des «Industry Meeting Days Morocco», le vendredi 1er avril 2022 à Tanger.

PORTNET S.A. a pris part au panel consacré à la thématique «La Souveraineté numérique, catalyseur de développement industriel».

Organisé par Industrie du Maroc Magazine, sous l'égide du ministère de l'Industrie et du Commerce, en partenariat avec la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'Agence Spéciale Tanger Med (TMSA), et le Centre régional d'investissement (CRI-TTA), cet évènement vise à créer une synergie entre les pouvoirs publics et les parties prenantes du secteur industriel autour de la souveraineté industrielle.

Placée sous le thème «La souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire au service du développement des territoires, de l'investissement et de l'emploi», l'édition 2022 ambitionne également de mobiliser les pouvoirs publics, ainsi que les acteurs et les décideurs territoriaux, industriels et sociaux dans une tribune de concertation pour dessiner les contours d'une déclinaison adéquate et efficace des nouvelles priorités nationales du secteur industriel.

Les travaux de la 4^e édition des «Industry Meeting Days Morocco» ont été marqués par la présence d'un parterre d'experts, d'institutionnels, d'universitaires et d'industriels marocains et étrangers.



“CRI TTA : des sessions de formation pour accompagner les entreprises de la zone d'activités économiques de Fnideq”

Une série de sessions de formations personnalisées a été lancée au profit des entreprises de négoce de la Zone d'Activités Économiques (ZAE) commerciale de Fnideq, à l'initiative du Centre régional d'investissement de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA).

Ces sessions sont organisées en partenariat avec l'Office des Changes, PORTNET S.A., Tanger Med- TMSA, Bank Of Africa, Attijariwafa bank, Banque Centrale Populaire, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, l'ANAPEC, l'OFPPT, CGEM Tanger-Tétouan-Al Hoceima, l'ONSSA, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord du Royaume du Maroc.

Lancée le samedi 12 février 2022, la nouvelle Zone d'activités économiques (ZAE) de Fnideq a nécessité la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de plus de 200 millions de dirhams. La première tranche de ce projet, d'une superficie de 10 ha, est constituée de 76 entrepôts en plus de toutes les commodités et installations communes nécessaires à son fonctionnement.

A terme, la zone s'étalera sur une superficie totale de 95 ha destinée exclusivement aux activités de distribution et du commerce. En effet, la nouvelle ZAE de Fnideq offre aux commerçants un mode de gestion adapté et aux meilleurs standards à l'image des zones d'accélération industrielles de la région, un mode de fonctionnement et un système logistique dédiés et conçus avec l'implication des différents acteurs régionaux et nationaux concernés et un accompagnement convergent et personnalisé de la part de tous les intervenants dans la fluidification des flux de la zone.



Le chiffre du mois

91,04

C'est, en millions de tonnes, le volume du trafic traité par les ports faisant partie du périmètre d'intervention de l'Agence Nationale des Ports (ANP) au titre de l'année 2021, ce qui a permis de générer un chiffre d'affaires d'un montant de 2.067 millions de dirhams (MDH), soit une augmentation de 6,5%, l'équivalent de +127 MDH par rapport à l'année 2020.

Malgré le contexte lié à la pandémie Covid-19 ayant marqué l'année 2021, l'Agence Nationale des Ports (ANP) confirme ainsi sa résilience; en témoignent les réalisations et performances enregistrées globalement, et la progression de ses indicateurs d'activité et financiers. (Source : ANP).

Agenda

Date	Concept	Thème
13 mai 2022 à 10h	Les Rencontres du Digital by PortNet	«La digitalisation pour une Afrique connectée et intégrée» :
25 mai 2022 à 9h	Idéation et innovation communautaire (Focus groups)	«Ensemble pour une feuille de route communautaire au service de la compétitivité PortNet»;
15 juin 2022 à 9h	Les Rencontres du Digital/Logismed 2022	Le rôle des Guichets Uniques et de la transformation digitale dans l'efficacité et l'efficience de la chaîne logistique
13 juillet 2022 à 15h	Les Rencontres du Digital by PortNet	«Interopérabilité et open government : Défis et opportunités»;
Du 26 au 28 septembre 2022	Conférence Internationale des Guichets Uniques	«Les Guichets Uniques du futur au cœur de la transformation digitale et de la fluidification du commerce transfrontalier»;
26 octobre 2022 à 15h	Les Rencontres du Digital by PortNet	Confiance numérique : Zoom sur la situation actuelle et les challenges au Maroc;
23 novembre 2022 à 15h	Les Rencontres du Digital by PortNet	«Smart Port, Smart cities : quel apport de l'innovation communautaire ?».

Fait marquant

“ Fret aérien : SWIFTAIR rejoint la plateforme PortNet ”

PORTNET S.A. multiplie les partenariats avec les compagnies aériennes pour élargir et enrichir son offre destinée au fret aérien.

En effet, dans le cadre de la généralisation de ses services aux zones de fret aéroportuaires et aux MEAD, le Guichet Unique des procédures du commerce extérieur, PortNet, s'est associé à la compagnie aérienne SWIFTAIR, pour l'adoption du Bon à délivrer (BAD) électronique et du Manifeste aérien.



Qu'est-ce que ça change ?

Désormais, le Bon à délivrer (BAD) aérien, remis physiquement par le transporteur au destinataire de la marchandise pour permettre son dédouanement, sera généré automatiquement et transmis par voie électronique à l'importateur ou son représentant via le Guichet Unique PortNet en se basant sur l'Identifiant commun de l'entreprise (ICE) du destinataire, soulignent PORTNET S.A. et SWIFTAIR dans un communiqué conjoint.

L'adoption du Bon à délivrer électronique par la compagnie SWIFTAIR contribuera progressivement à l'accélération des opérations d'enlèvement et de sortie des marchandises, outre l'optimisation de la traçabilité des opérations et le renforcement de la capacité d'anticipation et de planification.

Cela offre aussi aux différentes parties prenantes une visibilité en temps réel, une meilleure transparence et surtout une réduction des échanges physiques de documents entre SWIFTAIR et les importateurs nationaux.

Les opérateurs économiques ont tout à gagner de ce service qui va se traduire par un gain de temps considérable et, par conséquent, une réduction des coûts associés à l'enlèvement des marchandises.

“ Dématérialisation de la déclaration des déchets de navires via PortNet : fin de la période transitoire ”

La période transitoire de 30 jours instituée pour la notification de livraison des déchets à une installation portuaire via PortNet, au cours de laquelle le dépôt physique et/ou scanné du document était encore admis, a pris fin au 31 mars 2022.

Désormais, à compter du 1^{er} avril, cette notification doit être transmise à l'autorité portuaire exclusivement par voie électronique via le Guichet Unique PortNet dans les délais prévus par les règlements en vigueur (au moins 24 heures avant l'escale au port ou avant le départ du dernier port d'escale si ce dernier se situe à moins de 24 heures de voyage du port de destination).

Seuls les navires ayant fait la déclaration des déchets via PortNet dans les délais requis seront pris en charge.

Le déploiement de cette solution s'inscrit dans le cadre du programme SMARTPORT visant l'innovation et la dématérialisation de tous les processus des métiers portuaires.

Ce nouveau service permet une meilleure maîtrise des impacts de l'activité portuaire sur l'environnement maritime et portuaire. Il s'agit aussi de répondre aux nouvelles exigences de la convention MARPOL-2018 en matière de prévention de la pollution par les navires.

Ladite convention vise à prévenir et réduire au minimum la pollution due aux navires, tout en encadrant la notification préalable de livraison des déchets à une installation portuaire.

Sujet du mois

“
«Les Rencontres du Digital» :
les interfaces de programmation (API)
au cœur de la stratégie de PORTNET S.A.”

PORTNET
الشبكة الوطنية لتبسيط ماضي التجارة الخارجية
GUICHET UNIQUE NATIONAL DES PROCÉDURES DU COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RENCONTRES
DU DIGITAL
By PORTNET

Mercredi 20 avril 2022 à 13h00

" Les **API**, un vrai catalyseur de
votre transformation digitale "

LIVE • **PORTNET S.A.**



#ACT_DIGITAL

«Les API, un vrai catalyseur de votre transformation digitale», tel a été le thème choisi pour le webinar organisé par PORTNET S.A., le mercredi 20 avril 2022, dans le cadre des «Rencontres du Digital».

Animé par un parterre d'experts et d'institutionnels marocains et étrangers, les débats ont porté sur les enjeux du virage organisationnel imposé par les API (Application Programming Interface) et de la nécessité de leur accorder une place de choix dans la stratégie digitale des entreprises.

Une API désigne une interface normalisée par laquelle un logiciel communique et partage des données et des fonctionnalités à un autre logiciel. Elle ouvre un monde infini de ressources aux développeurs. Il peut s'agir de tout ce qu'une entreprise souhaite partager avec d'autres développeurs : points de données, morceaux de code, logiciels, etc.

Les développeurs ont accès aux données et logiciels de l'entreprise via l'API, et peuvent les utiliser pour leurs propres programmes.

De leur côté, les utilisateurs finaux ont accès aux applications qui offrent une expérience «augmentée» par le contenu provenant d'autres applications.

Les API présentent plusieurs avantages pour les entreprises. En interne, elles facilitent le partage de données, la collaboration entre les différents départements, les rendant plus agiles et autonomes.

En externe, les API permettent d'ouvrir l'innovation à des acteurs tiers pour améliorer son offre de services et d'en imaginer de nouveaux. L'objectif n'est plus seulement de développer le meilleur produit, mais surtout que l'API soit utilisée par un maximum d'organisations tierces.



Une API se veut un outil puissant de monétisation, primordial pour les entreprises. Tout développeur autorisé peut avoir accès à l'API et exploiter ses fonctionnalités (le modèle de l'API du «Facebook Connect»).

Les fournisseurs d'API sont payés pour l'utilisation de leur API. Il existe d'autres modèles de revenus dérivés tels que Freemium, à l'unité, frais de transaction, etc.

Les fournisseurs d'API perçoivent un revenu indirect à travers l'usage de leurs APIs (Salesforce vend ses APIs sur un modèle SaaS.)

À PORTNET S.A., avec la digitalisation croissante du commerce international, l'APIsation devient un impératif. D'abord pour PortNet, en mettant en place des API Web, ce qui va permettre d'abandonner progressivement l'architecture monolithique (chaque service va pouvoir évoluer de façon indépendante). L'APIsation de services unitaires rend également possible la création simple de nouveaux parcours en interne comme en externe.

Il s'agit ensuite d'APIser pour les autres, en veillant à adopter des technologies standards pour faire émerger un écosystème digital local et faciliter le développement de nouveaux services.

Enfin, APIser pour tous, en proposant son savoir-faire dans les grandes instances internationales (IPCSA, etc) et pouvoir ainsi accéder plus facilement à des ressources techniques.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'économie des API a explosé : plus de 2 milliards de dollars US ont été investis dans des entreprises d'API dans le monde en 2020, contre 0.5 million de dollars US en 2017.

Focus

“Lancement officiel de la plateforme digitale AFRICA E-TRADE HUB «AFTRA»”

En marge sa 13^e Assemblée générale et de la 21^e réunion de son comité exécutif, le 31 mars 2022 à Mombasa au Kenya, l'Alliance Africaine pour le commerce électronique (AACE) a procédé au lancement de la plateforme digitale AFRICA E-TRADE HUB (AFTRA), www.africantradehub.org.

Bénéficiant du soutien financier de la Banque Africaine de Développement (BAD), cette plateforme a été mise en place suite au travail collaboratif des membres de l'Alliance dont fait partie le Maroc, en tant que membre fondateur, à travers le Guichet Unique PortNet.

Les équipes de PORTNET S.A. ainsi que les autres membres de l'alliance, ont pris part aux différentes phases du projet, de l'expression des besoins et spécifications jusqu'au transfert des compétences et lancement officiel de la plateforme.

L'objectif principal de cette plateforme, qui est le fruit de la collaboration inclusive et de l'intelligence communautaire avec l'ensemble des membres de l'alliance, est de fournir un portail d'information commerciale centralisant les procédures d'importation, d'exportation et de transit des pays africains et une plateforme d'échange de données/documents électroniques entre pays africains.

La plateforme se décline en deux volets. Le premier porte sur le déploiement d'un portail du commerce extérieur (Africa Trade Portal) contenant, pour chaque pays et chaque région économique, les formalités du commerce, les statistiques, les coûts, les acteurs de la logistique et le Top 100 des importateurs et exportateurs.

Le second volet concerne la mise en place de l'African Trade Document Exchange Hub, une plateforme d'échange de documents électroniques commerciaux entre pays africains, tels que les certificats d'origine et phytosanitaires afin de faciliter, accélérer et fiabiliser les traitements et ainsi réduire les délais et les coûts.



En adéquation avec les recommandations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la Zone de Libre Échange Continentale (ZLECAF), ce projet s'inscrit dans le contexte de l'économie numérique et vise à contribuer à réduire l'utilisation du papier.

La promotion de nouvelles procédures qui reposent désormais sur le numérique permettra de profiter des avantages offerts en termes de gain de temps, de réduction de coûts, de réduction voire de suppression des impressions de documents et de diminution des déplacements physiques.

La nouvelle plateforme AFRICA E-TRADE HUB, dont PORTNET S.A est partie prenante, va ainsi donner de la visibilité sur le potentiel des marchés africains, dans l'optique de susciter un développement harmonieux du commerce intra-africain et également accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial.

Pour rappel, l'Alliance Africaine pour le Commerce Électronique (AACE) constitue un cadre d'échange et de partage en matière de facilitation du commerce.

Elle regroupe plus de vingt pays africains et vise à promouvoir le concept de Guichets Uniques nationaux et régionaux en conformité avec les recommandations des institutions internationales. L'une de ses priorités est de s'ériger en centre de ressources pour les projets de mise en place de Guichets Uniques en Afrique.

Revue de presse

“ La Douane lance sa plateforme d'Open Innovation ”

Capitalisant sur son expérience dans le domaine de l'innovation, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) vient de lancer sa plateforme d'Open Innovation « IBDAE ».

«L'ADII fait aujourd'hui le choix d'axer davantage sa stratégie sur l'innovation en tant que levier de transformation au service de l'action douanière. Dans cette optique et à l'instar d'autres organismes pionniers en la matière, une plateforme d'Open innovation baptisée IBDAE vient d'être mise en ligne par l'ADII», souligne la Douane.

Force est de préciser qu'à travers cette initiative, la Douane fait appel à l'intelligence collective de tous les acteurs et intervenants de son écosystème interne et externe (Clients-usagers et partenaires), ainsi qu'aux acteurs de l'innovation (start-ups, porteurs d'idées, etc.) pour faire émerger et donner vie à des solutions innovantes à fort impact, porteuses de valeur ajoutée pour la Douane et son environnement.

«Pour répondre à l'appel à contributions lancé par la Douane, il suffit d'adresser les propositions d'idées innovantes directement sur la plateforme ibdae.douane.gov.ma ou à partir d'un formulaire dédié accessible sur le portail internet www.douane.gov.ma», conclut l'ADII.

**Lundi 7 Mars
Challenge**

“ Le Ministère du Transport et de la Logistique lance son site web officiel «transport.gov.ma» ”

Dans le cadre de sa nouvelle organisation et afin de renforcer ses outils de communication, le Ministère du Transport et de la Logistique a lancé son site internet officiel baptisé «transport.gov.ma».

Le Ministère a procédé également à la création de ses comptes officiels sur les réseaux sociaux « Facebook » et « Instagram », pour assurer une communication plus réactive et plus proche des différentes catégories d'âges des usagers.

Pour visiter le site internet, cliquer sur le lien suivant : www.transport.gov.ma

Pour visiter la page officielle du Ministère sur Facebook, cliquer sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/ministeretransportlogistique Maroc>

Pour visiter la page officielle du Ministère sur Instagram, cliquer sur le lien suivant : https://www.instagram.com/ministere_transport_logistique

Et vous pouvez également suivre la chaîne YouTube du Ministère sur le lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCwTLL-BGjCnRL-Tp6Cx3rpA>

**Maritime News
Mercredi 16 Mars**

“**Dématérialisation du Bon à délivrer : des réglages pratiques restent encore à faire !**”

Selon la Loi 53-05 relative à l'échange électronique de données, notamment en son Article 417-1, «l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane...». Qu'en est-il de l'application concrète de ce texte de loi ? Exemple des bons à délivrer (BAD), actuel sujet de grogne des agents maritimes.

Les problèmes auxquels font face les agents maritimes, sur le volet de la digitalisation des procédures, notamment au sujet des bons à délivrer (BAD), générés via la plateforme PORTNET, les font sortir de leurs gonds. Entendez par Bon à délivrer, l'acte par lequel l'administration des douanes autorise la livraison des marchandises, placées sous surveillance, aux fins prévues par le régime douanier sous lequel elles sont placées (en général, l'entrepôt). Pour l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires et courtiers d'affrètement du Maroc (APRAM), les BAD numériques ayant la même valeur légale que leur version papier, aucune demande de garantie associée ne saurait être justifiée, au risque d'annihiler les gains d'efficacité et progrès substantiels réalisés depuis le lancement de la stratégie de dématérialisation. Les agents membres de l'association professionnelle ne souhaitent plus émettre les BAD physiques exigés par les gestionnaires de terminaux. Pour eux, cette double contrainte présente des conséquences lourdes pour la profession, à savoir la redondance de saisie et son corollaire la perte de temps et les coûts inhérents au retard. Pour cela, l'association a adressé, le 4 mars dernier, une correspondance au directeur général de PORTNET.

«Dans ce courrier, nous avons rappelé le protocole proposé pour digitaliser le BAD», explique Abdelaziz Mantrach, président de l'Association professionnelle des agents maritimes, consignataires de navires et courtiers d'affrètement du Maroc (APRAM). Les agents maritimes se disent, toujours, engagés et favorables à la digitalisation, d'autant plus que le dossier de la dématérialisation est d'une importance capitale pour la profession. Mais ceux-ci contestent le nouveau protocole qui leur est proposé.

“**Un nouveau protocole à suivre pour utiliser le BAD électronique**”

«Nous assumons notre position actuelle quant au récent protocole proposé. L'APRAM ne peut pas y adhérer, car les entreprises membres et leurs commettants armateurs le contestent. Nos réserves portent à la fois sur la forme et sur le fond. Sur la forme. Ce protocole instaure des obligations à la charge du client.

Or, le cadre régissant l'utilisation du BAD électronique est défini par la loi, notamment l'article 417-1 du DOC qui donne force probante à ce document électronique. De fait, le principe même de mise en place de ce protocole est contesté, pour la raison qu'il définit lui-même le cadre légal régissant l'utilisation du BAD.

«Sur le fond, nous estimons que les agents ou compagnies maritimes n'ont aucune responsabilité à donner une quelconque garantie par rapport à l'émission des BAD électroniques, que prévoit l'Alinéa 4 de l'Article 4.3 de ce protocole. Cet article précise que le client (désignant les compagnies maritimes, les agents, les transitaires et leur représentant) s'engage à garantir contre toute contestation ou réclamation ayant pour fondement, notamment, l'authentification et l'opposabilité du BAD électronique généré via la plateforme PORTNET», explique l'APRAM.

“Engagement à souscrire, sans réserve, au bon de livraison digital du terminal”

Concernant le BLC Digital du terminal, l'article 3 du protocole prévoit l'engagement du client de souscrire, sans réserve, à ce service et d'adhérer à ses conditions d'utilisation, chose que dénonce par ailleurs l'APRAM. Entendez par "BLC", le bon de livraison. Il est parfois appelé bordereau de livraison. Il permet de prouver que les marchandises achetées ont bien été livrées et réceptionnées par le client. Il est établi en deux exemplaires, un pour l'acheteur et l'autre pour le vendeur.

«Le client ne peut pas souscrire aux conditions d'utilisation du BLC Digital du terminal, dont il ne saisit pas la portée. De fait, le client ne peut donc pas s'engager sur la reconnaissance de la valeur probante et l'opposabilité du BAD électronique (Article 4.3). Il n'a aucune capacité de garantir contre toute contestation ou réclamation par rapport à l'authentification et l'opposabilité du BAD électronique généré via la plateforme PortNet», réagit l'APRAM.

“Le client assumerait et endosse une lourde responsabilité”

Il ressort de notre analyse de ce protocole que le client assume une lourde responsabilité et endosse, sans aucune réserve, toutes les conséquences directes et indirectes issues de la transmission du BAD électronique ou tout autre document ou échange transmis via la

Plateforme de PortNet. Ce protocole impose au client (compagnie / agent maritime) d'assumer toute responsabilité en garantissant contre toute réclamation ayant pour cause l'application et la mise en place du BAD électronique.

“Demande de retrait des engagements de garanties”

Pour toutes ces raisons, l'Apram appelle à retirer les engagements de garanties à la charge de l'agent maritime. Encore pour les mêmes raisons, nous avons suggéré à nos partenaires de se référer à la Loi 53-05 relative à l'échange électronique de données qui précise dans son Article 417-1 que «l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier. L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité». C'est dans l'esprit de cette loi que Barid Al Maghrib

a délivré à PORTNET des certificats qui confèrent aux documents numériques la même valeur légale que celle des documents physiques, préservant, ainsi, la sécurité et la portée juridique nécessaire à garantir les échanges de données informatisées via la plateforme communautaire, et ce, conformément aux dispositions de ses termes, relatives à l'échange électronique de données juridiques. Nous estimons que les flux importants de tous les documents du commerce extérieur échangés, via le Guichet Unique PortNet, lui confèrent le tiers de confiance.

Les Inspirations Eco
Mercredi 30 Mars

“ L’ADD et la DGSN lancent le dispositif d’identification et d’authentification des usagers des services numériques ”

Demander des documents administratifs, ouvrir un compte bancaire, souscrire une assurance, effectuer des achats ou même voter sont autant d’opérations déjà offertes en ligne ou qui le seront dans un futur proche. Pour cela, le renforcement de la confiance numérique devient un facteur clé et un levier indispensable pour permettre au digital de jouer pleinement son rôle de moteur de développement tel qu’il est préconisé par le nouveau modèle de développement.

Le passage au numérique est en effet inéluctable, dès lors qu’il permet aux prestataires de services et aux usagers d’échanger en toute sécurité, réduit considérablement les délais et les intermédiaires et garantit l’autonomisation des citoyens dans leurs rapports avec les administrations et les fournisseurs de services.

Par conséquent, la vocation de l’identité régalienne se révèle essentielle pour l’émergence d’une chaîne de confiance numérique suffisamment solide pour soutenir le développement de services à forte valeur ajoutée pour le citoyen marocain. Dans cette optique, «la DGSN, en sa qualité de garant de l’identité régalienne, s’emploie à étendre cette identité à la sphère numérique en la faisant évoluer vers une “identité numérique régalienne”», explique le chef du projet «identité numérique» à la DGSN, Mouhcine Yejjou.

«Outre l’identification physique et visuelle telle qu’elle se faisait jusqu’à présent, les citoyens marocains ont désormais la possibilité de s’identifier numériquement pour accéder à l’ensemble des transactions numériques», affirme M. Yejjou qui intervenait lors de la cérémonie de lancement de ce service organisée lundi à Rabat.

La DGSN et l’ADD jettent ainsi les fondements d’un développement digital favorable à l’émergence d’une administration numérique efficace, d’une économie innovante et d’une société connectée et inclusive, en répondant aux demandes d’exploitation de plus en plus croissantes émanant d’organismes publics et privés à l’échelle nationale.



«Cette irruption du numérique a été catalysée par la pandémie de Covid-19, qui a fait émerger l'urgence absolue de relever le niveau de maîtrise du numérique par les administrations, les entreprises et les citoyens», a fait savoir lors de cette cérémonie le directeur général de l'ADD, Mohammed Driss Melyani.

Pour ce responsable, ce nouveau service d'identification et d'authentification développé par l'ADD et la DGSN, qui se trouve au cœur du processus de développement numérique, est un préalable indispensable à l'émergence d'une administration numérique au service du citoyen, d'une économie compétitive et d'une société connectée et inclusive. Ayant pour objectif de lutter contre la cybercriminalité et la fraude et de protéger les données personnelles et la vie privée des citoyens, ce service met le citoyen au centre du processus transactionnel en donnant notamment la possibilité aux prestataires de services, publics et privés, de faire appel à la plateforme «tiers de confiance national» pour simplifier le parcours de l'utilisateur, a affirmé le DG de l'ADD.



Desoncôté, le directeur du système d'information et de la communication à la DGSN, Lahcen Rhanim, a souligné qu'avec la dématérialisation des procédures, les organismes sont amenés à chercher des solutions qui offrent les authentifications en ligne et qui permettent de se prémunir contre les risques d'usurpation et de fraude d'identité, ajoutant que la DGSN offre aujourd'hui une réponse à travers le chantier de la modernisation de la CNIE.

Il a, à cet égard, fait savoir que les fonctionnalités de la CNIE ont été étendues pour permettre non seulement la sécurisation de l'identification physique, mais aussi l'identification et l'authentification dans la sphère numérique, ce qui permet aux citoyens d'établir des relations de confiance avec les fournisseurs de services en ligne, qu'ils soient publics ou privés, soutenant que cette mise en relation est orchestrée à travers la plateforme de «tiers de confiance national», une plateforme souveraine qui garantit des relations avec un niveau de sécurité élevé, de la transparence et une protection des données personnelles.

Le président de la Commission nationale de contrôle et de la protection des données à caractère personnel (CNDP), Omar Seghrouchni, a quant à lui rappelé que la CNDP avait émis en 2020 une délibération préconisant que les données d'usage ne doivent pas être stockées au même endroit que les données d'identification, ce qui permettait une meilleure protection des citoyens, notant que la Commission s'est par la suite rapprochée de la solution de la DGSN qui s'était déjà penchée sur cette question et a constaté que la plateforme de tiers de confiance national était un concept viable à la faveur de plusieurs tests réalisés avec des entités bancaires qui ont abouti à des résultats satisfaisants.

Le matin
Mardi 26 avril



NOUS CONTACTER

Enceinte du Port de Casablanca, Bâtiment
de la capitainerie, 2^{ème} étage Port
de Casablanca, 20000, Casablanca - Maroc

☎ +212 520 473 102

📞 +212 520 473 101

✉ contact@portnet.ma

👉 portail.portnet.ma

📘 PORTNET S.A.

🐦 PORTNET S.A.

🌐 PORTNET S.A.

📺 PORTNET S.A.

📷 Portnet_officiel

PORTNET
الشباك الوطني الوحيد لتسيير مافر التجارة الخارجية
GUICHET UNIQUE NATIONAL DES PROCÉDURES DU COMMERCE EXTÉRIEUR



www.tradesense.ma



www.portnet.ma